

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 21 janvier 2019**  
~~~~~

**AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT N°1
PLAN LOCAL HABITAT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 janvier 2019 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Jocelyne KUZNIAK, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Marcel CHRISTOL, M. Bernard GOUZIN, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, Mme Nicole MORERE, Monsieur David CABLAT -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean BRENGUES suppléant de Madame Véronique NEIL

Procurations : M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Madame Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Annie LEROY à Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Isabelle ALIAGA à M. Louis VILLARET, Monsieur José MARTINEZ à Madame Marie-Hélène SANCHEZ

Excusés : M. Georges PIERRUGUES, Monsieur Stéphane SIMON

Absents : M. René GOMEZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Grégory BRO, M. Pascal DELIEUZE, M. Philippe MACHETEL, Madame Béatrice FERNANDO

Quorum : 24	Présents : 28	Votants : 35	Pour 35 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa I.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT ;

VU, ensemble, la délibération n°1837 du conseil communautaire en date du 21 janvier 2019 relative à la dernière version en vigueur de la définition de l'intérêt communautaire et l'arrêté préfectoral n°2018-I-1361 du 29 novembre 2018 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence facultative en matière de politique du logement ;

VU le règlement financier et budgétaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, approuvé par délibération n° 281 du 1^{er} mars 2010 ;

VU la délibération n° 1376 du 21 novembre 2016 approuvant le projet de territoire de la Vallée de l'Hérault 2016-2025 ;

VU les délibérations n° 1414 et n° 1604 du Conseil communautaire des 23 janvier 2017 et 22 janvier 2018 afférentes à l'autorisation de programme/ Crédit de paiement n°1 « Plan Local Habitat » ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, à travers l'adoption du Programme Local de l'Habitat, a défini diverses actions en faveur de la diversification de l'offre de logements sur le territoire,

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans les orientations, objectifs et principes suivants du Projet de Territoire :

- Orientation n°2 : « S'engager en faveur d'un cadre de vie de qualité, harmonieux et équilibré » ;
- Objectif stratégique n°4 : « Planifier et maîtriser le développement urbain » ;
- Principe : « Durable » de la Vallée 3D.

CONSIDERANT que suite à la réalisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la Communauté de communes a décidé de formaliser ces investissements sous forme d'une autorisation de programme de plan, conformément aux articles L.1612-1, L.2311-3 I et II, R.2311-9 du CGCT,

CONSIDERANT que cette autorisation de programme est présentée dans le tableau ci-dessous avec la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une évaluation des ressources envisagées pour y faire face,

CONSIDERANT que chaque année, obligation est faite de dresser un bilan des autorisations de programme et de crédits de paiements (AP/CP) en cours et d'effectuer éventuellement, les modifications qui s'imposent du fait des adaptations apportées ou subies des différents programmes,

CONSIDERANT qu'il est proposé de les traiter chacune individuellement, en faisant le constat de la réalisation de l'année écoulée et en apportant les modifications qui s'imposent soit au niveau de l'échelonnement des crédits de paiement soit au niveau de l'autorisation de programme et des crédits de paiement,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'actualiser cette AP n° I,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n° I modifiée présentée ci-dessous, d'un montant total de 4 098 943€ pour le Programme Local de l'Habitat sur la période 2016-2021 :
- Aide à la réhabilitation de logements communaux (fonds de concours aux communes et bailleurs sociaux):
 - o Coût total : 1 266 682€
 - o Financement prévu par autofinancement/emprunts
- Programme de réhabilitation d'ilots dégradés en cœur de village « Rénovissime » (frais d'animation et fonds de concours aux propriétaires):
 - o Coût total : 1 806 645€
 - o Financement prévu par autofinancement/emprunts
- Révision PLH (frais d'études pour l'élaboration du nouveau PLH):
 - o Coût total : 32 616€
 - o Financement prévu par autofinancement/emprunts
- Aménagement d'une aire pour les gens du voyage (acquisition foncière, études et travaux):
 - o Coût total : 993 000€
 - o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts
- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-dessous avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016*	Réalisé 2017	Réalisé 2018	CP 2019 avec RAR	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aides à la réhabilitation des logements communaux (opé1054)	1 266 682	40 000	57 400	40 000	600 354	264 464	264 464	0
Animations et aides Rénovissime (opé1055)	1 806 645	222 635	206 807	144 376,82	720 826,18	256 000	256 000	0
Révision du PLH (opé1069)	32 616	15 504	17 112					0
Aménagement aire des gens du voyage (opé1081)	993 000			0	60 000	565 000	368 000	255 919
Total	4 098 943	278 139	281 319	184 376,82	1 381 180,18	1 085 464	888 464	255 919

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 1844 le 22/01/2019
Publication le 22/01/2019
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 22/01/2019
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20190121-lmc1109197-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

Louis VILLARET